



# JOURNÉE D'ACTUALITÉ

ANTICIPER ET MAÎTRISER  
LES RISQUES DE  
CORRUPTION DANS LA  
GESTION PUBLIQUE LOCALE

Bordeaux le 9 avril 2019  
Vannes le 23 avril 2019  
Marseille le 25 avril 2019  
Lille le 14 mai 2019  
Clermont-Ferrand le 16 mai 2019  
Nancy le 23 mai 2019

## PROGRAMME



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

CO-ORGANISÉ PAR :

**AFA**  
Agence Française Anticorruption

[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)  
RUBRIQUE  
MANIFESTATIONS

# ANTICIPER ET MAITRISER LES RISQUES DE CORRUPTION DANS LA GESTION PUBLIQUE LOCALE

## Partenariat CNFPT / Agence française anticorruption

Corruption, favoritisme, prise illégale d'intérêt... les collectivités territoriales ne sont pas à l'abri des risques d'atteintes à la probité. Pour s'en prémunir, elles disposent d'outils de prévention et de détection qui sont encore méconnus ou sous-utilisés. Plus de 25 ans après la première loi de lutte contre la corruption, (la « première » loi Sapin), l'Agence française anticorruption (l'AFA) est issue de la loi dite « Sapin 2 » du 9 décembre 2016. Elle est chargée d'aider les entreprises et les acteurs publics à se doter de mesures anticorruption adaptées à leurs activités, leurs moyens et leur taille.

Cette journée d'actualité co-organisée par l'AFA et le CNFPT a pour but de faire le point d'une part sur les dispositifs récents applicables aux collectivités comme le référent déontologique ou la protection des lanceurs d'alerte et leur appropriation par les acteurs publics locaux. Elle permet également de revenir sur le rôle préventif de l'AFA, nouveau service ministériel doté de missions de conseil et de contrôle à l'égard des collectivités territoriales.

A partir d'échanges de pratiques et de travaux en petits groupes seront abordées en ateliers les zones à risque liées aux particularités de la gestion publique locale et les mesures permettant de prévenir et de détecter efficacement les risques d'atteintes à la probité.

### **9h Accueil-présentation du programme de la journée**

### **9h20 Synthèse des résultats de l'enquête sur la prévention de la corruption dans les collectivités territoriales**

L'enquête menée en 2018 par l'AFA dresse un bilan de la perception de la corruption au sein des collectivités et de leurs établissements. Elle révèle l'état de préparation des collectivités locales face aux risques d'atteinte à la probité. A travers plus de 3 000 réponses, cet état des lieux montre une situation contrastée entre niveaux et tailles de collectivités.

**10h00-11h15 - Table ronde 1 : Nouvelles mesures de transparence, référent déontologue, alerte interne et protection des lanceurs d'alerte : quelle appropriation par les collectivités ?**

Depuis 2013 de nouveaux outils de prévention et de détection des risques ont vu le jour. Il reste du chemin à parcourir pour en faire des outils connus de tous et pleinement appropriés.

**11h30-13h00 - Table ronde 1 : L'accompagnement de l'Agence française anticorruption auprès des collectivités dans la mise en place de mesures anticorruption adaptées à leurs risques**

Avec la loi "Sapin 2", une nouvelle étape a été franchie en matière de prévention de la corruption dans les entreprises et dans le secteur public. Que contiennent les recommandations de l'AFA ? En quoi les collectivités sont-elles concernées ? Quelles sont les attentes de l'AFA vis-à-vis des collectivités ?

**13h00-14h00 Pause**

**14h00-15h15 - Atelier 1 : Atteintes à la probité, les situations à risque dans la gestion publique locale**

**15h15-16h30 - Atelier 2 : Prévenir et détecter les atteintes à la probité, outils et bonnes pratiques**

**16h30 Fin des travaux**